

Séance officielle du 19 mai 2015

DÉLIBÉRATION N°143/2015

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES –
CLÔTURE ET RÉDUCTION**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le budget primitif 2015 adopté en séance du 19 décembre 2014 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : L'Assemblée Territoriale **décide** :

- **d'approuver les clôtures et réductions** des Autorisations de Programmes suivantes pour un montant total de 6 497 260,25 € :

Clôture d'Autorisations de Programmes	
AP2004/1 – BARRAGES	- 11 104,34 €
AP2005/1 – LOGEMENT	- 20 751,64 €
AP2007/1 – DIVERSIFICATION ECONOMIQUE	- 433 646,78 €
AP2008/1 – INFRASTRUCTURES DE DESENCLAVEMENT	- 316 004,72 €
AP2008/1 – STRATEGIE ECONOMIQUE	- 63 815,80 €
AP2010/1 – BATIMENTS COLLECTIVITE	- 480 867,03 €
AP2011/1 – DIVERSIFICATION ECONOMIQUE	- 999 566,79 €
AP2012/1 – PORTS ET QUAIS	- 311 692,88 €
TOTAL	- 2 637 449,98 €

Réductions d'Autorisations de Programmes	
AP2007/1 – CONSOLIDATION DES EQUIPEMENTS	- 1 190 000,00 €
AP2007/1 – AIDES ECONOMIQUES	- 302 293,75 €
AP2009/1 – LOGEMENT	- 21 817,52 €
AP2009/1 – DIVERSIFICATION ECONOMIQUE	- 395 699,00 €
AP2009/1 – CONSOLIDATION DES EQUIPEMENTS	- 400 000,00 €
AP2011/1 – BATIMENTS COLLECTIVITE	- 1 100 000,00 €
AP2011/1 – BIENS DES SERVICES	- 200 000,00 €
AP2012/1 – AMENAGEMENTS ROUTIERS	- 250 000,00 €
TOTAL	- 3 859 810,27 €

Article 2 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

15 voix pour
00 voix contre
00 abstention(s)
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 15

Transmis au Représentant de l'État
Le 22/05/2015

Publié le 22/05/2015

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président,

Stéphane ARTANO

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12